

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL****DU LUNDI 25 JUIN 2012**

Le Conseil Municipal de SAVAS s'est réuni le lundi 25 juin 2012 à 19h30 sous la présidence de Monsieur Alain THOMAS, Maire.

PRESENTS : Melle BERTRAND Julie - Mr CAVALLARO Vincent - Mr COGNET Claude - Mr COSTE Sébastien - Mr DUFAUD Florent - Mr DUFAUD Laurent - Mr FERRAND Jocelyn - Mr GACHET Jean François - Mr GRENIER René – Mr MAZANCIEUX Pascal - Mr THOMAS Alain

ABSENTS EXCUSES : Mme ARCHIER Cindy - Mr BERTRAND Daniel - Mr LAFFAY Vincent

Secrétaire de séance : Melle BERTRAND Julie

Membres en exercice : 14                      Présents : 11                      Pouvoir : 0                      Votants : 11

Le compte rendu de la réunion du 30 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

### **DECISION BUDGETAIRE - VIREMENTS DE CREDITS - BUDGET COMMUNAL 2012**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus aux chapitres 66 et 014 du budget communal de l'exercice 2012 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits.

#### **Augmentation de crédits**

Fonctionnement – dépenses

66 Charges financières

66111 Intérêts réglés à l'échéance + 300,00

014 Atténuation de charges

73925 Fonds de péréquation de recettes fiscales communales et intercommunales + 346,00

#### **Diminution sur crédits déjà alloués**

Fonctionnement – dépenses

011 Charges à caractère général

6262 Frais de télécommunication - 300,00

60631 Fournitures d'entretien - 346,00

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** tels qu'ils lui sont présentés les virements de crédit.

**CHARGE** Monsieur le Maire de toute démarche utile à cet effet.

\*\*\*\*\*

## **DECISIONS BUDGETAIRES - AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ACQUISITION DU TRACTO-PELLE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'à la demande de Madame Monique BOIS, responsable de la trésorerie de Serrières, il convient d'amortir les subventions versées à la commune de Félines pour l'acquisition du tracto-pelle.

Il propose l'amortissement de ces frais sur un seul exercice.

Les crédits prévus au budget M14 de l'exercice 2012, étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

### **Diminution sur crédits déjà alloués**

Fonctionnement – dépenses		
023	Virement à la section d'investissement	- 22 105 €

Investissement - recettes		
021	Virement de la section de fonctionnement	- 22 105 €

### **Augmentation des crédits**

Fonctionnement – dépenses		
042	Opérations d'ordre entre section	
6811	Dotations aux amortissements	+ 22 105 €

Investissement - recettes		
040	Opérations d'ordre entre section	
28041481	Subventions d'équipement aux organismes publics	+ 22 105 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** l'amortissement des subventions d'investissement relatives à l'acquisition du tracto-pelle sur l'exercice 2012.

**DECIDE** d'amortir des subventions d'investissement relatives à l'acquisition du tracto-pelle sur une durée de un an.

**APPROUVE** tels qu'ils lui sont présentés les virements de crédits.

\*\*\*\*\*

## **JEUNESSE - BAL DES CONSCRITS 2014 - CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DE LA CROIX-ROUGE FRANCAISE AUX DISPOSITIFS PREVISIONNELS DE SECOURS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le bal du 30 juin 2012 organisé par l'association Classe 2014 Boulieu à la Maison Rurale d'Animation.

Afin d'assurer une meilleure protection et prévention des participant(e)s, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention avec la Croix-Rouge Française.

Il donne lecture de la convention.

La prestation s'élève à 350 €. la commune de Savas participe financièrement à l'opération ainsi que les communes de Saint-Clair et de Boulieu-Lès-Annonay.

Après la manifestation, la commune de Savas règlera la totalité de la prestation à la Croix-Rouge Française soit 350 €.

La commune de Savas émettra un titre de recettes aux Communes de Saint-Clair et de Boulieu qui participent à hauteur 115 € chacune.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** cette convention.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants à la participation des communes de Saint-Clair et de Boulieu-Lès-Annonay.

\*\*\*\*\*

## **SUBVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA PARTICIPATION A L'ANIMATION DE L'ARDECHOISE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le passage de l'ARDECHOISE le 13 juin 2012 sur la commune de SAVAS.

Le Conseil Général a décidé de soutenir les communes qui organisent une animation à l'occasion de cette manifestation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du Fonds d'encouragement aux Initiatives Locales (FIL).

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**SOLLICITE** auprès du Conseil Général une subvention dans le cadre du Fonds d'encouragement aux Initiatives Locales (FIL).

\*\*\*\*\*

## **SUBVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX COMMUNES POUR LE DENEIGEMENT DE LEUR VOIRIE AU COURS DE LA CAMPAGNE HIVERNALE 2011/2012**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au règlement départemental d'aide au déneigement des voiries communales et intercommunales, adopté en séance du 19 octobre 2009, les communes peuvent solliciter une subvention pour l'hiver 2011/2012.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du conseil général.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** cette proposition.

**SOLLICITE** auprès du Conseil Général une subvention dans le cadre de l'aide aux communes pour le déneigement de leur voirie au cours de la campagne hivernale 2011/2012.

\*\*\*\*\*

## **FINANCES - TARIF TENNIS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués pour l'utilisation du court de tennis pour la saison 2011-2012 soit du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai de l'année suivante :

Habitants de Savas :

Adolescents et adultes : 18 euros  
Enfants moins de 12 ans : 8 euros

Extérieur :

Adolescents et adultes : 22 euros  
Enfants moins de 12 ans : 10 euros

IL propose au Conseil Municipal de maintenir ces tarifs pour la saison 2012/2013.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE,  
(10 voix pour, 1 abstention)**

**DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants pour la saison 2012-2013 (du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai) soit :

Habitants de Savas :

Adolescents et adultes : 18 euros  
Enfants moins de 12 ans : 8 euros

Extérieur :

Adolescents et adultes : 22 euros  
Enfants moins de 12 ans : 10 euros

\*\*\*\*\*

**ENSEIGNEMENT - EVEIL MUSICAL ANNEE SCOLAIRE 2011/2012,  
CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DE ARDECHE MUSIQUE ET  
DANSE – L'ECOLE DEPARTEMENTALE ET LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle l'accord de principe donné par le Conseil Municipal lors du vote du budget. Il y a lieu maintenant de signer la convention entre le Syndicat Mixte de Ardèche Musique et Danse – l'Ecole Départementale et la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention qui prévoit un forfait de 15 séances pour chacune des deux classes de l'école privée de Savas.

La commune versera au Syndicat Mixte de Ardèche Musique et Danse 1 125,60 euros soit 60 % du coût de la prestation. Le Département s'engage à prendre en charge le solde soit 750,40 euros.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** cette convention.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

\*\*\*\*\*

**ENSEIGNEMENT - SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE –  
SOU DES ECOLES SAINT CLAIR / SAVAS**

Le sou des écoles Saint Clair / Savas a présenté un projet de classe de découverte qui a eu lieu du 14 au 15 mai 2012 à Salavas (Ardèche).

Le sou des écoles Saint Clair / Savas sollicite l'aide de la commune de Savas.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** d'attribuer au Sou de l'école intercommunale Saint Clair / Savas une aide financière de 11 euros par nuit et par élève résidant sur la commune de Savas pour la classe de découverte effectuée du 14 au 15 mai 2012 à Salavas (Ardèche).

\*\*\*\*\*

**ENSEIGNEMENT - SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE –  
OGEC DE L'ECOLE NOTRE DAME DE BOULIEU LES ANNONAY**

L'école catholique Notre Dame de Boulieu les Annonay a présenté un projet de classe de découverte du 26 au 30 mars 2012 à Albiez-Le-Vieux et sollicite l'aide de la commune pour les élèves résidants à Savas.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** d'attribuer à une aide financière à l'école catholique Notre Dame de Boulieu les Annonay de 11 euros par nuit et par élève résidant sur la commune de Savas pour la classe de découverte effectuée du 26 au 30 mars 2012 à Albiez-Le-Vieux.

\*\*\*\*\*

## **LOCATIONS – BAIL DE LOCATION PLACE PAUL BOURGET**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Mesdames BRUNEL et FAURE.

Celles-ci sollicite la location du local communal, 52 Place Paul Bourget afin d'ouvrir un cabinet infirmier sur la commune.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** d'attribuer ce local à Mesdames BRUNEL et FAURE sous réserve de l'autorisation délivrée par l'ARS.

**FIXE** le loyer mensuel à 250 euros.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail et tout document relatif à ce dossier.

\*\*\*\*\*

## **Informations diverses**

### **Urbanisme**

Monsieur le Maire fait état de l'avancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

### **Voirie**

Monsieur Sébastien Coste fait le point sur les travaux de voirie.

### **Divers**

Monsieur le Maire présente le courrier de l'ADMR envoyé au Président de la CARSAT.

Un compte rendu de la manifestation l'ARDECHOISE est fait.

Un rappel du bal des conscrits 2014 le 30 juin 2012 est effectué avec toutes les mesures de sécurité apportées par la municipalité.

La séance est levée à 20 h 55.